



COMMUNE de SERMERSHEIM

Conseil Municipal du 23 janvier 2023 Procès-Verbal de séance

Lundi 23 janvier 2023 à 19h30, le conseil municipal de Sermersheim s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale du 19 janvier 2023 et en nombre valable, sous la présidence de M. Didier FRICK, 1^{er} adjoint au Maire, dans la salle du conseil municipal, sise 18 Allée des Tilleuls à Sermersheim.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**

Présents : Didier FRICK, Jacky BLUMERT, Grégory SIFFERT, Claudia MOSSER, Matthieu MARCADE, Olivier PHILIPPE, Frédéric DROMSON, Serge MARTINELLO, Serge REBERT, Clarisse RINGEISEN MEYER

Absents : Fernand WILLMANN, Maire (donne pouvoir à Didier FRICK), Arnaud BOESPFLUG (donne pouvoir à Matthieu MARCADE), Sébastien SENART (non excusé), Sébastien MAYER (non excusé), Stéphanie DELOY (donne pouvoir à Clarisse RINGEISEN MEYER)

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 décembre 2022

FINANCES

1. Passage à la M57 – Précision sur la nature de la nomenclature
2. Plan de financement : Réaménagement de la cour de l'école
3. Plan de financement : Eclairage public
4. Demande de subvention : Association des Chiens Guides de l'Est pour personnes malvoyantes
5. Demande de subvention : Association Prévention Routière
6. Demande de subvention : Association Le Souvenir Français

AFFAIRES GENERALES

7. Demande d'autorisation de stationnement pour un stand de fruits et légumes

DIVERS & INFORMATIONS

8. Points divers et communications

Claudia MOSSER est désignée secrétaire de séance

Le Procès-Verbal de la séance du 12 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Passage à la M57 – Précision sur la nature de la nomenclature

M. FRICK, 1^{er} adjoint au Maire, rappelle que le Conseil Municipal a approuvé le passage à la nomenclature M57 par délibération du 27/10/2022. Suite à cela, les services de la Direction Générale des Finances Publiques nous demandent de préciser le type de nomenclature et choisir entre une nomenclature M57 simplifiée et une nomenclature M57 développée mais sans les contraintes des grandes collectivités.

M. le premier adjoint présente les principales différences entre les deux types de nomenclature.

VU la délibération DCM 02 du 27/10/2022 ;

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

OUI les explications de M. FRICK, 1^{er} adjoint au Maire ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés ;**

OPTÉ pour le passage à une nomenclature M57 développée sans les contraintes des grandes collectivités.

2. Plan de financement : Réaménagement de la cour de l'école

M. FRICK, 1^{er} Adjoint au Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune a été sollicitée par les professeurs pour aménager la cour de la nouvelle école afin de proposer plus d'activités, plus variées aux élèves pendant les récréations. Il précise qu'une démarche a été entreprise par M. BLUMERT, 2^{ème} adjoint au Maire et M. MARTINELLO, conseiller municipal concernant le marquage de la cour, qu'une autre démarche a été entreprise pour l'installation de structures en bois et l'obtention d'équipements sportifs.

Après concertation avec M. le Maire, les professeurs de l'école Adélaïde de Sermersheim, M. FRICK, 1^{er} adjoint et Claudia MOSSER, conseillère municipale, responsable de la commission finances, proposent le réaménagement de la cour de l'école selon le plan de financement suivant :

Plan de financement	Montants HT
Equipements sportifs (jeux, vélos, ...)	1.605,99 €
Marquage	3.150,00 €
Jeux en bois : Maisonnette et panneaux ludiques	9.621,00 €
Total du projet HT	14.376,99 €
Subvention DETR (30%)	4.313,10 €
Collectivité Européenne d'Alsace (38%)	5.463,26 €
Total des subventions	9.776,35 €
Reste à charge de la commune (en fonds propres)	4.600,64 €

AYANT ENTENDU les explications de M. FRICK, 1^{er} adjoint au Maire ;
VU le plan de financement proposé ci-dessus ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés ;**

APPROUVE le projet de réaménagement de la cour de l'école ;

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus ;

AUTORISE M. le Maire à solliciter toutes les subventions et aides permettant de diminuer le reste à charge.

3. Plan de financement : Eclairage public

M. FRICK, 1^{er} Adjoint au Maire donne la parole à M. Frédéric DROMSON, conseiller municipal, responsable de la commission travaux qui rappelle que dans un souci d'économies et afin d'anticiper les augmentations des coûts de l'énergie, la commune a rénové l'éclairage public en installant de nouvelles têtes d'éclairage LED. Il précise que les armoires électriques sont obsolètes, que les réglages sont quasiment impossibles et que de ce fait l'éclairage public LED ne fonctionne pas correctement car les mâts s'allument et s'éteignent à des horaires différents selon les secteurs et parfois ils restent allumés en plein jour ou éteints en pleine nuit.

M. DROMSON informe également l'assemblée que les éclairages LED ayant un faisceau lumineux moins diffus que les anciens éclairage, il existe des zones d'ombres dans certaines rues qu'il conviendrait de combler.

Sur avis du Maire, M. FRICK, 1^{er} adjoint et Claudia MOSSER, conseillère municipale, responsable de la commission finances proposent la rénovation des armoires électriques d'éclairage public ainsi que l'installation d'ensembles d'éclairage public LED dans les rues de Kogenheim, rue de la Chapelle, rue des Bateliers, rue du Ried et allée des Tilleuls selon le plan de financement suivant :

Plan de financement	Montants HT
Armoires Eclairage Public (EP)	24.044,00 €
Ensemble EP Allée des Tilleuls	963,00 €
Ensemble EP Rue de Kogenheim	7.684,00 €
Ensemble EP Rue de la Chapelle	1.193,00 €
Ensemble EP Rue des Bateliers	4.806,00 €
Ensemble EP Rue des Remparts	1.648,00 €
Ensemble EP Rue du Ried	3.621,00 €
Total du projet HT	43.959,00 €
Subvention DETR (40% du projet global)	17.583,60 €
Total des subventions	17.583,60 €
Reste à charge de la commune (en fonds propres)	26.375,40 €

AYANT ENTENDU les explications de M. FRICK, 1^{er} adjoint au Maire et M. DROMSON, conseiller municipal, responsable de la commission travaux ;

VU le plan de financement proposé ci-dessus ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés ;**

APPROUVE le projet de rénovation des armoires électriques d'éclairage public ;
APPROUVE le projet d'installation de nouveaux ensembles d'éclairage public LED dans les rues précitées ;
APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus ;
AUTORISE M. le Maire à solliciter toutes les subventions et aides permettant de diminuer le reste à charge.

4. Demande de subvention : Association des Chiens Guides de l'Est pour personnes malvoyantes

L'association des Chiens Guides de l'Est œuvrant en faveur des personnes malvoyantes a sollicité la commune afin d'obtenir une subvention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés ;**

DECIDE de ne pas accorder de subvention à l'association.

5. Demande de subvention : Association Prévention Routière

L'association Prévention Routière a sollicité la commune afin d'obtenir une subvention de 50 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés ;**

DECIDE de ne pas accorder de subvention à l'association.

6. Demande de subvention : Association Le Souvenir Français

L'association Souvenir Français a sollicité la commune afin d'obtenir une aide de la commune soit par don soit par adhésion pour un montant de 50 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés ;**

DECIDE de ne pas adhérer à l'association.

DECIDE de ne pas faire de don à l'association.

AFFAIRES GENERALES

7. Demande d'autorisation de stationnement pour un stand de fruits et légumes

M. FRICK, 1^{er} adjoint au Maire informe l'assemblée que M. HARTZ Guillaume, commerçant ambulant souhaite installer son stand de fruits et légumes, jus et farine, une fois par semaine sur la commune de Sermersheim car il a déjà des clients dans le village qu'il livre régulièrement.

M. FRICK propose d'accorder l'autorisation de stationnement à M. HARTZ, une fois par semaine de préférence le jeudi en fin d'après-midi au tarif de 10 € par stationnement et 5 € d'électricité par stationnement.

AYANT ENTENDU les explications de M. FRICK ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés ;**

DECIDE d'autoriser M. HARTZ à stationner son stand une fois par semaine ;

DECIDE de proposer à M HARTZ de s'installer les jeudis en fin d'après-midi de préférence sauf à convenir d'une autre journée s'il lui était impossible de s'installer à ce moment précis ;

DECIDE de fixer le tarif à 10 € par stationnement et 5 € d'électricité par stationnement.

DIVERS & INFORMATIONS

8. Points divers et communications

M. FRICK Didier, 1^{er} adjoint au Maire, donne la parole à Mme Clarisse RINGEISEN MEYER, conseillère municipale qui fait le point sur le dossier du bornage de la propriété MEYER. Elle précise que « la famille MEYER a porté à la connaissance du conseil municipal, l'absence de 6 bornes en mitoyenneté du lot 105 et 373 et a proposé un arpentage afin de régulariser la situation dans la continuité des autres lots et qu'aucune suite ne sera donnée à cette proposition ».

Mme Clarisse RINGEISEN MEYER présente le dossier de modification du PPRi et informe l'assemblée que l'enquête publique suit son cours et qu'elle se terminera le 17/02/2023.

M. Philippe OLIVIER, conseiller municipal, rappelle à tous qu'une adjudication de bois est prévue le jeudi 26/01/2023 à 18h30 à la MTL et fait un point rapide sur la gestion de la forêt et les projets à venir.

Mme Claudia MOSSER, conseillère municipale, précise suite à la disparition de quatre éclairages LED qu'elle souhaite que l'on rappelle aux agents communaux de bien fermer les portes des ateliers lorsque les locaux ne sont pas occupés et plus généralement que les portes restent fermées en hiver puisque les locaux sont chauffés.

Mme Claudia MOSSER fait un point sur les visites aux personnes âgées hospitalisées pour la remise des colis de Noël et informe les conseillers que les seniors ont beaucoup apprécié ce geste et qu'ils remercient l'ensemble du Conseil Municipal.

Les prochaines réunions (sous réserves) :

- **Conseil Municipal le lundi 13 février 2023**

La séance est levée à 20h50.

Sermersheim, le 24 janvier 2023

La secrétaire de séance,

Claudia MOSSER

Le 1^{er} adjoint au Maire,

Didier FRICK